

ASSOCIATION SIPAR

Association Loi de 1901 Reconnue – « Association de Bienfaisance »

Siège social : 16 rue Champ Lagarde – 78 000 VERSAILLES

SIRET 33208893900043 – APE 88.99B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION SIPAR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SIPAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, concernant :

- 3.12 Reprise de la comptabilité du Cambodge.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mai 2025

CMS EXPERTS ASSOCIES

Claude CORNUOT

Commissaire aux Comptes Associé



SIPAR				
Bilan au 31 décembre 2024				
BILAN ACTIF montants en €	Brut	Amort. Provisions	31/12/2024	31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets et droits assimilés Fonds commercial Autres immo. incorporelles / Avances & acptes				
Immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions Installations techniques, matériel & outillage Autres immobilisations corporelles Immob. en cours / Avances & acptes corporels	28 361	27 738	622	270
Immobilisations corporelles	28 361	27 738	622	270
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	4 871 4 334		4 871 4 334	8 303 4 207
Immobilisations financières	9 204		9 204	12 510
Actif immobilisé	37 565	27 738	9 826	12 780
Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises	169 888		169 888	203 394
Stocks	169 888		169 888	203 394
Avances et acomptes versés Clients et comptes rattachés Autres créances	135 926		135 926	89 182
Créances	135 926		135 926	89 182
Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	524 078 259 325		524 078 259 325	653 068 462 591
Divers	783 404		783 404	1 115 659
Actif circulant	1 089 217		1 089 217	1 408 235
Charges à répartir sur plusieurs exercices Prime de remboursement des obligations Ecart de conversion - actif				
Comptes de régularisation				
Total	1 126 782	27 738	1 099 043	1 421 015

Bilan au 31 décembre 2024

BILAN PASSIF <i>montants en €</i>	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	100 848	100 848
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	641 010	757 368
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-98 694	-116 358
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	643 165	741 859
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts bancaires		
Découverts & Concours bancaires	12 834	13 652
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	11 160	17 079
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	93 186	5 327
Produits constatés d'avance	212 296	409 736
Dettes	329 476	445 793
Fonds dédiés	126 402	233 363
Ecart de conversion - Passif		
Total	1 099 043	1 421 015

SIPAR

Compte de Résultat

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2024

<i>montants en €</i>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	350 383	355 880
Chiffre d'Affaires	350 383	355 880
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions	422 593	289 856
Dons reçus	433 894	418 758
Reprise s/amortissements et provisions	0	24 466
Autres produits, transferts de charges	359	245
Produits d'exploitation	1 207 229	1 089 205
Achats de marchandises	3 318	2 115
Variation de stock de marchandises	33 506	7 767
Achats de matières premières	0	0
Variation de stock de matières premières	0	0
Autres achats et charges externes	757 162	666 797
Impôts, taxes et versements assimilés	11 429	9 910
Salaires et Traitements	556 544	569 960
Charges sociales	44 161	42 915
Dotations aux amortissements	348	270
Dotations aux provisions	0	0
Autres charges	0	0
Charges d'exploitation	1 406 468	1 299 734
Résultat d'exploitation	-199 239	-210 530
Reprises de provisions financières	0	0
Autres produits financiers	16 964	12 186
Intérêts versés	11 414	10 004
Dotations aux provisions financières	0	0
Autres charges financières	13 468	10 150
Résultat financier	-7 918	-7 968
Opérations faites en commun	0	0
Résultat courant avant impôt	-207 157	-218 498
Produits exceptionnels de gestion	0	0
Produits exceptionnels en capital	1 513	0
Reprises de provisions exceptionnelles	0	0
Charges exceptionnelles de gestion	0	0
Charges exceptionnelles en capital	10	0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	1 503	0
Dotations aux fonds dédiés	-104 727	-182 363
Reprises sur fonds dédiés	211 688	284 503
Résultat de l'exercice	-98 694	-116 358
Bénévolat - Produit	42 625	42 625
Bénévolat - Charge	-42 625	-42 625



SIPAR Compte de Résultat par Origine et Destination Exercice de 12 mois clos le 31/12/2024 version réglementaire				
montants en €	01/01/2024 - 31/12/2024		01/01/2023 - 31/12/2023	
	Total	dont AGP	Total	dont AGP
Produits par origine				
Produits de la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons manuels	56 490	56 490	44 704	44 704
Mécénat	269 056	269 056	285 485	285 485
Autres produits				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	121 163		138 182	
Produits de l'activité éditoriale	306 821		348 581	
Autres produits non liés à la générosité du public	53 213		17 138	
Subventions et autres concours publics	409 793		239 579	
Reprises de provisions	7 557		27 722	
Utilisation de fonds dédiés antérieurs	211 688		284 503	
Total des produits	1 435 780	325 547	1 385 893	330 189
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
par l'organisme				
versement à d'autres organismes				
Réalisées à l'étranger				
par l'organisme	851 736	325 547	829 959	330 189
versement à d'autres organismes	5 377		4 694	4 694
Frais de recherche de dons				
Frais d'appel à la générosité du public	44 474		42 052	
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	168 164		136 623	
Coûts de l'activité éditoriale	359 996		306 560	
Dotations aux provisions et dépréciations				
Impôt sur les bénéfices				
Reports en fonds dédiés de l'exercice	104 727		182 363	
Total des charges	1 534 474	325 547	1 502 251	334 884
Excédent ou déficit	-98 694	déficit	-116 358	déficit
Produits des contributions volontaires				
Contributions liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestations ou dons en nature				
Contributions non liées à la générosité du public				
Bénévolat	42 625		42 625	
Prestations ou dons en nature				
Concours publics en nature				
Total des produits	42 625		42 625	
Charges des contributions volontaires				
Contributions aux missions sociales	10 313		10 313	
Contributions à la recherche de fonds	10 313		10 313	
Contributions à l'activité éditoriale	8 250		8 250	
Contributions au fonctionnement	13 750		13 750	
Total des charges	42 625		42 625	

SIPAR Compte de Résultat par Origine et Destination Exercice de 12 mois clos le 31/12/2024 version personnalisée			
montants en €	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois
Produits par origine			
Produits de la générosité du public			
Cotisations sans contrepartie			
Dons manuels	56 490	44 704	59 458
Mécénat	269 056	285 485	389 654
Autres produits			
Produits non liés à la générosité du public			
Cotisations sans contrepartie			
Parrainage des entreprises			
Contributions financières sans contrepartie	121 163	138 182	190 450
Contribution nette de l'activité éditoriale	-53 176	42 021	79 907
Autres produits non liés à la générosité du public	53 213	17 138	30 313
Subventions et autres concours publics	409 793	239 579	
Reprises de provisions	7 557	27 722	49 534
Variation des fonds dédiés antérieurs	106 961	102 140	367 514
Total des produits	971 057	896 970	1 166 830
Charges par destination			
Missions sociales			
Réalisées en France			
par l'organisme			
versement à d'autres organismes			
Réalisées à l'étranger			
par l'organisme	851 736	829 959	980 476
versement à d'autres organismes	5 377	4 694	
Frais de recherche de dons			
Frais d'appel à la générosité du public	44 474	42 052	45 906
Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de fonctionnement	168 164	136 623	115 330
Dotations aux provisions et dépréciations			
Impôt sur les bénéfices			
Total des charges	1 069 750	1 013 328	1 141 712
Excédent ou déficit	-98 694	-116 358	25 118
	déficit	déficit	excédent
Produits des contributions volontaires			
Bénévolat	42 625	42 625	39 875

ANNEXE

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été arrêtés le 6 mars 2025 par le Conseil d'Administration.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024		
Total du bilan		1 099 043.35 €
Résultat :	Déficit	-98 693.84 €

1. OBJET SOCIAL, NATURE DES ACTIVITES, MOYENS MIS EN OEUVRE

Description de l'objet social de l'entité

L'association a pour but de contribuer à l'éducation des populations défavorisées, en particulier par le développement de la lecture à travers des bibliothèques, la formation des animateurs et l'édition de livres.

Son activité principale s'exerce en Asie du Sud-est et en particulier au Cambodge.

L'association s'emploie à rechercher des fonds publics et privés pour soutenir son action.

Description des missions sociales

Sipar est engagé auprès des populations les plus défavorisées du Cambodge. Centrée sur le développement de la lecture, de l'éducation par l'accès aux livres et la lutte contre l'illettrisme, l'association opère dans les 25 régions du Cambodge avec un seul objectif : faire du livre un levier d'éducation, le porter et le rendre accessible aux populations les plus démunies. Avec près de 20% de la population cambodgienne ne maîtrisant pas l'écrit, les programmes de Sipar contribuent à développer l'accès à la connaissance, à l'éducation et à aider les jeunes comme les adultes à progresser sur la voie de l'écrit.

Description des moyens mis en œuvre

La gouvernance de l'association est assurée par un Conseil d'Administration de 13 membres, dont un Bureau de 6 membres, à Versailles.

L'entité cambodgienne est sous l'autorité d'un Directeur Général qui rapporte au CA.

Pour la réalisation de ses activités, l'association dispose d'un siège à Versailles avec 2 salariés à temps partiel et d'un bureau à Phnom Penh au Cambodge avec 60 salariés à temps complet.

2. FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu, en 2024, d'événements significatifs susceptibles de nuire à la comparabilité des comptes de l'exercice avec ceux de l'année précédente.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1 Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices,
- et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations actualisé par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 ainsi que le règlement ANC 2021-02 du 7 juin 2021.
- 3.2 La présentation dite "personnalisée" du compte de résultat par origine et destination a consisté en deux reclassements par rapport à la présentation dite "réglementaire" : l'effet net des reports et reprises sur fonds dédiés, qui sont des corrections de ressources, a été mis dans les ressources et la contribution des activités éditoriales au projet associatif a été présentée en net (ventes - coûts). Ceci conduit à une vision plus pertinente des ressources de l'association.
- 3.3 L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- 3.4 Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. La valorisation des stocks (au prix de revient externe de la production des livres, par collection, lissés sur 2 ans) a été légèrement modifiée pour satisfaire les besoins de la taxation de l'activité éditoriale au Cambodge, sans impact significatif sur la valeur des stocks.
- 3.5 Immobilisations corporelles : Seuls sont immobilisés les achats de mobilier et matériel financés sur les fonds propres du SIPAR, les acquisitions financées par les sponsors ou institutions sont passées directement en frais des programmes.
- 3.6 Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée (5 ans en générale, s'agissant de mobilier de bureau ou de matériel de transport).
- 3.7 Les créances sont évaluées à la valeur nominale. En cas de risque sur leur recouvrabilité, une dépréciation est constituée.
- 3.8 Participations, valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.
- 3.9 Les fonds dédiés sont déterminés en allouant les financements reçus aux dépenses effectivement réalisées, dans l'exercice, sur les programmes pluriannuels, en fonction de la quote-part globale assurée par le financeur.
- 3.10 Les produits constatés d'avances concernent des subventions reçues en 2023 dont la date de fin de projet concerne l'exercice suivant"
- 3.11 Événements postérieurs : Il n'y a pas eu, en 2025, d'événements postérieurs susceptibles de remettre en cause l'arrêté des comptes 2025. Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de circonstances particulières qui remettraient en cause la pérennité des programmes.

3.12 Reprise de la comptabilité du Cambodge : la comptabilité du Cambodge est reprise en centralisation, d'après la balance analytique pour conserver un détail par programme (pour les classes 6 charges et 7 produits) et la balance générale pour les classes 1 à 5 (comptes de bilan). Les comptes mensuels sont convertis au taux de change moyen du mois fournis par la Banque de France.

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

4.1 - Actif immobilisé et Amortissements

Immobilisations (C)	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 661	700		28 361
Immobilisations financières	12 510	4 436	7 742	9 204
	40 171	5 136	7 742	37 565

Amortissements (C)	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 391	348		27 739
Immobilisations financières				
	27 391	348		27 739

4.2 - Stocks

Stocks par Collection (C)	A l'ouverture	A la clôture	Variation
I Would like to know (JVS)	44 793	31 480	-13 313
I Would like to read (JVL)	13 137	14 359	1 222
Youth Literature (LJ)	12 376	11 467	-908
I can read (JPL)	3 012	2 771	-242
Discover (Animaux)	12 107	8 088	-4 019
Imagiers (FP/LR/LL/IM)	33 542	12 411	-21 132
First Story (AL)	34 407	31 458	-2 949
Life skills (NF)	12 532	7 651	-4 881
Khmer Literature	9 286	9 288	2
Hors séries	11	8	-3
Job orientation	3 062	2 713	-348
Montessori (MT / ML)	12 558	19 267	6 708
Room to read		4 243	4 243
Manga		6 171	6 171
Comics series	12 570	8 515	-4 056
Total	203 394	169 888	-33 505

4.3 - Fonds propres

Fonds propres (C)	A l'ouverture	Affect° Résultat	Autres	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	100 848			100 848
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	757 368	-116 358		641 010
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-116 358	116 358	-98 694	-98 694
Situation nette	741 859		-98 694	643 165
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	741 859		-98 694	643 165

La colonne "Autres" ne contient que le résultat de l'exercice.

4.4 - Fonds dédiés

Fonds dédiés (C)	A l'ouverture	Reçus	Consommés	A la clôture
AFD - Programme Jeunesse - P1	61 018	143 015	204 033	0
AFD - Programme Jeunesse - P2		26 863	26 863	0
AFD - Programme Briqueteries	6 736	114 256	102 314	18 678
FID - Programme Prisons		90 399	76 507	13 892
Partenaires - Projet Jeunesse	6 243	130 006	136 248	
Bibliobus	23 291	148 923	170 001	2 213
Bibliothèques		149	149	
Briqueteries	9 784	65 343	60 308	14 820
Jeunesse	39 531	42 080	81 611	
Prisons	48 085	75 786	68 746	55 125
Editions		3 696	3 696	
Frais administratifs		41 428	41 428	
Programmes à préciser	38 675		17 000	21 675
TOTAL	233 363	881 942	988 903	126 402

4.5 - Provisions

Provisions (C)	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges				

4.6 - Etat des échéances

Échéance des créances ()	Total	1 an au plus	Plus d'un an
Prêts	4 871		4 871
Autres immobilisations financières	4 334		4 334
Fournisseurs avances et acomptes			
Clients douteux			
Autres Clients			
Personnel			
Etat - Impôt bénéfices			
Etat - TVA			
Autres créances	135 926	135 926	
Charges constatées d'avance			
	145 130	135 926	9 204

Échéance des dettes ()	Total	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts & dettes - Etablissements de crédit				
Emprunts - Groupe & Associés				
Autres emprunts	12 834	12 834		
Fournisseurs				
Personnel				
Organismes sociaux	11 160	11 160		
Etat - Impôt sur les bénéfices				
Etat - TVA				
Autres dettes fiscales et sociales				
Autres dettes	93 186	93 186		
Produits constatés d'avance	212 296	212 296		
	329 476	329 476		

4.7 - Comptes rattachés

- **Charges à payer**

Les charges à payer concernent uniquement des charges de gestion courante.

Charges à payer ()	
Emprunts et dettes Ets de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	5 680
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	90 682

- **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir concernent des produits de gestion courante.

Produits à recevoir ()	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	116 474

4.8 - Comptes de régularisation

- **Charges et produits constatés d'avance**

Ces rubriques ne contiennent que des éléments liés à l'exploitation normale. Les produits constatés d'avance sont des financements obtenus en 2024 et imputables à 2025 ou après.

Charges constatées d'avance ()	
Produits constatés d'avance ()	212 296

4.9 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement ()	Valeur d'achat	Valeur vente	+/- valeur latente
Comptes sur livrets €	171 809	171 809	-
Capitalisation €	343 492	343 492	
Compte retraites bloqué PP €	8 777	8 777	
TOTAL	524 078	524 078	

Disponibilités ()	Montant Devise	Taux : 1 € =	Valeur Euros
Caisse en €			1 101
Caisses en US \$	17 401	1.0389	16 750
Banques en €			55 001
Banques en US \$	206 054	1.1050	186 474
TOTAL	223 455		259 325

5. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Subventions et dons

Subventions et dons (C)	A l'ouverture	Reçus	Consommés	Fonds dédiés
Subventions				
AFD	67 753	284 133	333 210	18 676
FID		90 399	76 507	13 892
Autres subventions				
Sous-total	67 753	374 532	409 717	32 568
Dons manuels				
Particuliers		41 428	41 428	
Mécènes	159 366	335 976	401 510	93 832
Partenaires	6 243	130 006	136 248	
Sous-total	165 609	507 410	579 186	93 832
Total Dons et subventions	233 362	881 942	988 903	126 400

5.2 - Rémunérations

Rémunération des 3 plus hauts cadres bénévoles ou salariés (art 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006) : Tous les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Moyenne des trois rémunérations mensuelles brutes les plus élevées (France + Cambodge) : 2 400 €.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Indemnités de départ à la retraite

Indemnités de départ en retraite : Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes, compte tenu du faible effectif en France (2 personnes) et n'ont pas été évalués. Au Cambodge, avec la mise en place d'un système de retraite cambodgien, la partie Retraites est désormais intégrée aux salaires, seule la partie Fonds de solidarité a été conservée. Selon les termes du contrat, les fonds peuvent être versés pour raison autre que départ.

6.2 – Effectif

Effectifs	France	Cambodge
Effectif moyen ETP	1	60
Effectifs en CDI	2	51